

Transidentité : encore un effort pour la reconnaissance sociale !

Le Planning Familial est confronté fréquemment aux situations de souffrance et d'exclusion imposées aux personnes transidentitaires par la réglementation et les « protocoles médicaux » et plus particulièrement celles ressentant le besoin impérieux et vital de modifier leur identité masculine ou féminine.

Dans ce cadre, Le Planning Familial se félicite que la Haute Autorité de la Santé, via son rapport sur la prise en charge du "transsexualisme", se saisisse de cette question.

Si les observations de l'HAS confirment tous les témoignages quant aux dysfonctionnements des systèmes de "réassignation" médicale et juridiques actuels, les conclusions et préconisations exprimées révèlent une réelle méconnaissance des besoins d'accueil et d'accompagnement de ces personnes.

De plus, cela est de nature à aggraver leurs conditions de transition corporelle, juridique et sociale en :

- ignorant la situation des personnes qui, dès lors qu'elles parviennent à exprimer leur identité de genre différente du sexe biologique, se voient stigmatisées même lorsque celles-ci n'entrent pas dans un processus médical ;
- subordonnant l'accès aux soins à la production d'un diagnostic préalable de trouble mental tout en admettant par ailleurs qu'il ne s'agit pas d'une pathologie ... ;
- prônant le recours obligatoire au suivi psychiatrique et à l'encadrement par des équipes "d'experts", niant ainsi le droit de choisir librement son ou ses praticiens ;
- proposant d'officialiser un « protocole de réassignation sexuelle » soumettant la personne à des épreuves tant morales que psychiques, d'une violence inconnue jusqu'alors. Celles-ci ne conduiront qu'à l'aggravation des situations de détresse et de marginalisation sociale (notamment traitements inhibiteurs et obligation de confrontation sociale préalables à toute hormonothérapie).

Le Planning Familial regrette également qu'ait été ignorées des préconisations finales, une partie du rapport consacrée à l'analyse psychosociologique de la question transidentitaire, donnant à ces conclusions une vision par trop pathologisante et stigmatisante des personnes concernées.

Le Planning Familial souhaite donc vivement, qu'avant toute décision ou décret, des études complémentaires soient menées en lien avec l'ensemble des associations, des réseaux d'accueil, des administrations concernées et des travailleurs sociaux pour combler les lacunes de ce rapport.

Puisque le ministère de la Santé, par décret, souhaite « *déclassifier la transsexualité des affections psychiatriques de longue durée (...) de lutter contre la transphobie* », ce qui ferait de la France, le premier pays au monde à le faire, allons au bout de la démarche : mettons en place les conditions d'une véritable prise en compte de la transidentité, bien au-delà de la seule vision psychiatrique et médicale, par une réelle approche sociétale, humaniste et globale.

Contacts :

Camille Bernard, Le Planning Familial 34, 06 28 77 06 29

Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale, 01 48 07 81 00 / 06 70 19 83 48

